

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES USSES**



**Séance du jeudi 16 décembre 2010**

Délibération N°2010-12-03

Nombre de Délégués :

En Exercice : 22  
Délégués présents : 9  
Suppléants : 1  
Pouvoirs : 1  
Excusés : 10  
Absents : 3  
.....  
Votes exprimés : 10

L'an deux mil dix, le seize décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de Monsieur ALAIN POYRAULT.

VU la convocation au Comité Syndical du SMECRU du 8 décembre 2010, régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le Quorum n'a pas été atteint lors de la séance du 8 décembre 2010,

VU la convocation envoyée le 9 décembre aux membres du Comité Syndical les convoquant pour la séance du 16 décembre 2010, en report de la séance du 8 décembre 2010,

VU l'article L2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que, si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical nouvellement convoqué dans les délais légaux peut alors délibérer valablement sans condition de quorum,

Monsieur Alain POYRAULT, Président du SMECRU, déclare la séance ouverte, bien que le quorum ne soit pas atteint.

DELEGUES PRESENTS :

- **Délégués titulaires :** Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Louis REY
- **Délégués suppléants :** Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur Gilles PECCI)

DELEGUE(S) EXCUSE(S) :

- **Délégués titulaires :** Monsieur Gilles PILLOUX, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Yves GUILLOTTE, Madame Malika MORPAIN, Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOUFLIER), Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Paul RANNARD, Monsieur Christian RIBIOLLET
- **Délégués suppléants :** Monsieur Grégoire LAFEVERGES

DELEGUE(S) ABSENT(S) : Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Alain HEYRAUD, Madame Christine VIONNET

Madame Isabelle GRANDMOTTET est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

OBJET : INDEMNITE DU PERCEPTEUR

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Syndicat que Mr PEYTIER Ludovic, nouveau Percepteur de Frangy, a pris ses fonctions le 1er Septembre 2010. Il est nécessaire de donner un accord de principe pour son indemnité de conseil 2010, exercée du 1er septembre au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **Comité Syndical**,

**DONNE SON ACCORD** de principe pour l'indemnité de conseil 2010 de Mr PEYTIER pour paiement définitif sur l'exercice 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Alain POYRAULT

